



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
03/07/2024

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 20  
Procurations : 08  
Votants : 28

**OBJET :**

**COOPERATION  
INTERCOMMUNALE**

-----  
**Convention de  
partenariat relative à  
l'inclusion scolaire des  
enfants en situation de  
handicap**  
-----

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet , à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

**Présents :**

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, Mme BOISORIEUX Michèle, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

**Absent(s) ayant donné procuration :**

Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José,  
Mme LACOMBE Maria, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,  
M. PREHAM Anthony, ayant donné procuration à Madame BRISSAUD Nina,  
Mme BOISDRON Gisèle, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle,  
Mme DUNYACH Monique, ayant donné procuration à Mme BOISORIEUX Michèle,  
Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie,  
M. CARLES Yves, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis,  
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

**Absent(s) :**

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Dans le cadre des services extrascolaire et périscolaire de la Communauté de Communes du Vallespir et le service de restauration de la ville de Céret, une convention est contractualisée afin de définir et formaliser les conditions de partenariat entre les parties afin de favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap accompagnés par le SESSAD Symphonie. Le service d'éducation spéciale et de soins à domicile SESSAD Symphony, représenté par le directeur du Pôle enfance APF France Handicap des Pyrénées-Orientales, accompagne un élève durant les temps scolaires et périscolaires.

Cette convention précise les modalités pratiques des interventions des professionnels et les moyens disponibles mis en œuvre par le service pour réaliser les actions prévues dans le projet personnalisé de scolarisation de l'élève.

L'ensemble des professionnels du SESSAD intervient sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD. Le temps d'intervention de l'équipe médico-sociale du SESSAD est dédié lors du temps méridien les mardis, comprenant le temps de restauration scolaire et le temps périscolaire dans les locaux prévus à cet effet et sous la responsabilité des professionnels du SESSAD.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**- D'ACCEPTER** de conclure une convention de partenariat relative à l'inclusion scolaire des

enfants en situation de handicap, entre le service d'éducation spéciale et de soins à domicile SESSAD Symphonie, la Communauté de Communes du Vallespir, les représentants légaux de l'enfant, et la commune de Céret,

- **D'ACCEPTER** les termes et les modalités fixées dans cette convention, jointe à la présente,
- **D'AUTORISER** Madame Brigitte BARANOFF, à signer la convention de partenariat,
- **DE DONNER** mandat à Madame la première adjointe de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

**Le secrétaire de séance,**  
**Simon REDONDO**

